



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 1447

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétante recrudescence, notamment en zone urbaine, de l'utilisation de chiens agressifs et des pit-bulls en particulier aux fins d'intimider tout opposant éventuel. La commune de La Celle-Saint-Cloud, au sein de sa circonscription, est touchée par ce phénomène. Son prédécesseur avait déposé, en avril dernier, sur le bureau de l'Assemblée nationale, un projet de loi modifiant les dispositions du code rural relatives à la protection des animaux et à la garde des animaux domestiques. Ce texte donnait aux maires des pouvoirs accrus permettant même, en cas de non-respect des instructions prescrites, la mise en fourrière des animaux. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prendre prochainement des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Face aux problèmes liés à l'insertion de l'animal en milieu urbain, il a été décidé d'accentuer par de nouvelles mesures législatives la prévention et la répression à l'égard des propriétaires de chiens potentiellement agressifs. Dans cet objectif, un projet de loi sera prochainement soumis au Parlement. Ce texte comportera des dispositions visant à faire cesser les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics résultant de l'attitude irresponsable de certains propriétaires et gardiens de chiens potentiellement dangereux. Les maires disposeront ainsi de pouvoirs de police accrus pour faire face à de telles situations.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1447

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2432

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2345